



CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE
Deuxième assemblée ordinaire du conseil d'administration
du lundi 28 février 2022

PROCÈS-VERBAL

Deuxième assemblée ordinaire de l'année 2022 du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tenue le lundi 28 février 2022 à 19 h sur Zoom.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

Mme Alexandra-Maude Grenier	Présidente
M. Fabien Abitbol	Vice-président
Mme Rose Savard-Paquet	Secrétaire
Mme Maggy Desgagnés	Trésorière
M. Steve Brillant	Administrateur
M. Louis Dumoulin	Administrateur
Mme Claudia Nguyen	Administratrice
Mme Ludivine Piacentile	Administratrice

Membre sans droit de vote :

Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, district du Cap-aux-Diamants
----------------------------	--

ABSENCE :

Mme Marie-Noëlle Bellegarde-Turgeon	Administratrice
-------------------------------------	-----------------

IL Y A QUORUM.

AUTRES PARTICIPANTS :

M. Sergio Avellan	Conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale
Mme Mylène Bernard	Secrétaire de rédaction
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
M. Julien Roy	Président de la SDC Faubourg Saint-Jean et Directeur général intérimaire

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, sept citoyens assistent à l'assemblée.

22-02-01	19 h 00	Ouverture de l'assemblée
22-02-02	19 h 02	Lecture et adoption de l'ordre du jour
22-02-03	19 h 05	Présentation par Sergio Avellan, conseiller en urbanisme à la Ville de Québec (assouplissements pour les escaliers en façades et tabliers de manœuvre)
22-02-04	19 h 35	Période de la conseillère municipale – Mélissa Coulombe-Leduc
22-02-05	19 h 50	Suivi des résolutions ajoutées au cours des deux derniers mois
22-02-06	20 h 00	Période de questions du public
22-02-07	20 h 10	Résolutions <ul style="list-style-type: none"> - Résolution registre des entreprises - Résolution demande de jardins communautaires dans le quartier - Résolution nettoyage plus fréquent - Résolution propositions pour favoriser la propreté du quartier - Résolution représentant du CVAP - Résolution aménagement atténuation de la vitesse circulation sur la rue d'Aiguillon
22-02-08	20 h 25	Points d'information <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet du tramway - CVAP - SDC
22-02-09	20 h 40	Trésorerie <ul style="list-style-type: none"> - État des finances - Paiement de la secrétaire de rédaction
22-02-10	20 h 50	Divers
22-02-11	21 h 05	Levée de l'assemblée

22-02-01 Ouverture de l'assemblée

Mme Alexandra-Maude Grenier constate le quorum et ouvre la réunion à 19 h 02.

22-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Alexandra-Maude Grenier donne lecture de l'ordre du jour.

La résolution concernant le programme de verdissement plus accessible et plus adapté aux réalités du quartier est retirée. On ajoute à l'ordre du jour le point « Suivi des résolutions ajoutées au cours des deux derniers mois ».

SUR PROPOSITION DE MME ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, DÛMENT APPUYÉE PAR M. STEVE BRILLANT, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié.

Adopté à l'unanimité.

22-01-03 Adoption et suivi du procès-verbal de janvier 2021

SUR PROPOSITION DE MME ROSE SAVARD-PAQUET, DÛMENT APPUYÉE PAR M. FABIEN ABITBOL, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de janvier 2022 tel quel.

Adopté à l'unanimité.

22-02-04 Présentation par Sergio Avellan, conseiller en urbanisme à la Ville de Québec (assouplissements pour les escaliers en façades et tabliers de manœuvre)

M. Sergio Avellan présente au CQSJB le projet d'amendement visant à introduire deux articles d'assouplissement qui s'appliqueront dans certaines zones du quartier Saint-Jean-Baptiste.

Article 383 : Escaliers extérieurs au-dessus du 1^{er} étage

La norme générale stipule qu'un escalier extérieur empiétant en cour avant ne peut mener qu'au sous-sol ou à une partie du bâtiment ne dépassant pas deux mètres de hauteur. L'assouplissement permettra de posséder ou construire des escaliers dépassant ces deux mètres de hauteur, quel que soit l'étage où ils mènent. Cela dit, si l'escalier est doté d'un palier, ce dernier ne doit pas s'éloigner de plus de deux mètres du bâtiment.

Zones retenues pour l'ajout de cet article : rue Crémazie, rue Lockwell, rue Saint-Gabriel.

Article 676 : Pas de tablier de manœuvre à aménager

La norme générale exige un tablier de manœuvre pour tout quai de chargement et de déchargement de marchandise. Un espace de douze mètres de dégagement est alors nécessaire. L'assouplissement n'obligera plus le tablier de manœuvre, rendant ainsi conforme une situation observable dans plusieurs quartiers où les commerçants ne disposent pas de l'espace nécessaire pour accueillir les camions sur leur terrain. Dans certains cas, des manœuvres seront nécessaires sur la voie publique.

Zones retenues, entre autres, pour l'ajout de cet article : portion de la rue Saint-Jean située entre l'avenue De Salaberry et le bâtiment de Radio-Canada, côte d'Abraham.

Un administrateur demande comment la réglementation s'applique pour les résidents possédant un escalier de deux mètres de hauteur. M. Avellan explique que, pour le moment, un droit acquis permet de les conserver et de les restaurer. Cependant, il n'est pas permis de les remplacer. L'assouplissement proposé supprimera donc cette contrainte, rendant ce type d'escaliers tout à fait conformes.

M. Julien Roy explique que le conseil d'administration de la SDC du Faubourg Saint-Jean-Baptiste s'est penché sur la question des tabliers de manœuvre. Il se montre favorable à l'assouplissement proposé, puisque les commerçants du quartier semblent avoir développé des stratégies fonctionnelles pour la gestion de leurs marchandises.

Une citoyenne demande si l'assouplissement lié aux tabliers de manœuvre pourrait s'appliquer entre certaines heures précises seulement. À ce sujet, M. Avellan précise qu'une réglementation de la Ville gérée par le Service des transports est déjà en vigueur, pour laquelle les conseils d'arrondissements se sont notamment prononcés. Des zones de débarcadères incluant des horaires spécifiques sont installées en fonction des besoins et selon les demandes des commerçants.

La demande de modification du règlement d'urbanisme est mise aux voix. Le CQSJB vote à l'unanimité en faveur du projet d'assouplissement des articles 383 et 676. Cette recommandation sera partagée au conseil d'arrondissement.

Avant de passer à la période de la conseillère municipale, Mme Alexandra-Maude Grenier en profite pour annoncer que, désormais, les citoyens peuvent intervenir en tout temps pendant les rencontres et ne sont plus tenus d'attendre la période officielle de questions du public.

22-02-05 Période de la conseillère municipale – Mélissa Coulombe-Leduc

Mme Coulombe-Leduc explique les nouvelles modalités du Sommet des aînés, qui se tiendra les 19, 20 et 21 avril prochains. Plutôt que de proposer une seule grande rencontre, il y aura plutôt six rencontres d'une demi-journée chacune, afin que les thématiques choisies puissent être traitées selon les besoins de chaque arrondissement. Elle invite les gens à participer à la consultation en ligne et à y partager les sujets qu'ils voudraient voir traiter lors du sommet.

Elle rappelle que les consultations sur le dossier du tramway sont amorcées. Une séance d'échange avec le Bureau de projet a d'ailleurs eu lieu avec les conseils de quartier de Saint-Jean-Baptiste et de Montcalm, concernant l'insertion entre le Grand Théâtre et l'avenue des Érables. Une séance d'échange publique avec les commerçants du secteur est à venir le 2 mars prochain. Le lendemain aura lieu la séance d'échange publique avec les citoyens et citoyennes, à laquelle se sont déjà inscrites quelque 365 personnes. Ce taux de participation est accueilli très favorablement par la Ville. Mme Coulombe-Leduc mentionne que les administrateurs du CQSJB y sont les bienvenus et qu'ils peuvent également répondre au sondage qui circule actuellement. Elle mentionne que le sujet de la rencontre n'est pas de revenir sur le tracé du tramway, mais de voir comment il est possible de profiter de son passage sur l'axe entre le Grand Théâtre et l'avenue des Érables pour revoir l'aménagement de la ville. On y envisage entre autres un projet de rue partagée pour maximiser l'espace disponible et favoriser une équité entre les usagers de la route.

Concernant la mise en place de clôtures grillagées dans les escaliers de l'église Saint-Jean-Baptiste, qui a fait sourciller plusieurs citoyens du quartier, Mme Coulombe-Leduc explique qu'il s'agit d'une installation temporaire exigée par les assureurs de la Fabrique. Vu la possibilité que des pierres se détachent de l'édifice, de gros travaux extérieurs sont rendus nécessaires. Elle en profite pour annoncer que le CQSJB est invité à une rencontre qui aura lieu dans les prochaines semaines sur les suites du dossier de l'église Saint-Jean-Baptiste. Elle réunira les instances ayant été consultées par l'Institut canadien de Québec sur la vocation de l'église, afin de leur présenter le rapport produit et de réfléchir aux suites à donner à ce dernier. L'objectif est d'être préparés le plus tôt possible pour accéder à un financement du fédéral, lorsqu'un appel à proposition sera lancé.

La conseillère annonce ensuite le lancement, au printemps prochain, d'une collecte de besoins et d'informations auprès des citoyens situés entre l'avenue De Salaberry, la rue Sutherland et la rue Saint-Gabriel, etc. La démarche sera en lien avec des projets de mobilité active mis en place en 2023, incluant notamment les pistes cyclables. La première étape est donc de colliger les besoins des citoyens, de connaître les aménagements souhaités, en vue de choisir les meilleures idées.

Les projets d'infrastructures pour l'été 2022 seront annoncés par la Ville le mardi 1^{er} mars 2022. Certains devraient être annoncés pour le quartier Saint-Jean-Baptiste. Une discussion suivra à ce sujet lors de la prochaine assemblée du CQSJB.

Les administrateurs se questionnant au sujet des permis de bars délivrés dans le quartier, Mme Coulombe-Leduc revient sur le sujet. Tout contingentement est déterminé par la Ville dans les règlements d'urbanisme, alors que les permis sont plutôt octroyés par la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), en fonction du contingentement en vigueur. Dans la zone de la rue Saint-Jean, 10 permis de débit d'alcool peuvent être actifs. M. Julien Roy, de la SDC du Faubourg Saint-Jean, explique que 9 permis le seraient présentement dans le quartier, incluant le bar du 225 rue Saint-Jean, fermé récemment, le Temps partiel, depuis avril 2018, et la Caserne 40, qui a fait faillite en novembre 2019. M. Daniel Leclerc rappelle que la suggestion du CQSJB d'ajouter un 11^e permis, formulée en 2016, n'aurait pas été retenue par le conseil d'arrondissement. Mme Coulombe-Leduc fait remarquer qu'aucune distance minimale n'est prévue entre les bars, et qu'il existe une certaine confusion entre les permis de bars et ceux de restaurants quant à l'utilisation qui en est faite par les commerçants.

Pour ce qui est de la collecte des ordures, on a pu remarquer que ces dernières n'ont pas été récupérées lors des derniers lundis. Plusieurs facteurs auraient occasionné des retards dans la collecte : la météo, le manque de main-d'œuvre et les délais d'attente plus élevés à l'incinérateur pour les petits camions. Mme Coulombe-Leduc suggère à tous de faire des signalements au 311 pour mettre en évidence la problématique existante.

Interpellée sur les programmes pour rénovations majeures et subventions patrimoniales, la conseillère mentionne avoir porté à l'attention de Mme Marie-Pierre Boucher, conseillère responsable du dossier de l'habitation, les délais d'attente considérables pour accéder à une subvention. Cette dernière procédera donc à des vérifications afin de savoir ce qui occasionne ces délais. Sinon, dans la foulée de la nouvelle Vision de l'habitation entrée en vigueur récemment, la Ville est à revoir le programme de subventions lié aux bâtiments patrimoniaux. Comme les habitations du quartier Saint-Jean-Baptiste ne sont pas assez âgées, elles ne se qualifient pas pour les subventions existantes. Cette problématique a été signalée à la Ville. Ceci dit, comme les programmes en vigueur sont déjà très sollicités, il ne serait pas avantageux de les ouvrir à des bâtiments plus jeunes, à moins que l'enveloppe budgétaire soit bonifiée en conséquence. C'est ce qui est souhaité. Mme Coulombe-Leduc termine en affirmant sa volonté

d'ouvrir la discussion avec le ministère de la Culture pour que soit revu le financement en matière de patrimoine.

Le panneau de 30 km auparavant situé au coin des rues Sutherland et Saint-Jean a été déplacé directement devant l'école, ce qui a pour effet de réduire la zone scolaire. Mme Coulombe-Leduc effectue des démarches pour connaître les raisons d'un tel changement, qui ne lui semble pas souhaitable.

À la demande de citoyens, le quartier Saint-Jean-Baptiste pourrait accueillir un frigo-partage. Mme Coulombe-Leduc serait heureuse d'appuyer une telle initiative. Elle signale que des conseils de quartiers dans d'autres districts envisagent notamment de prendre à leur charge un frigo-partage, qui serait installé sur le terrain d'un commerce ou d'un organisme partenaire. Ces conseils pourraient obtenir une subvention de la Ville pour réaliser leur projet.

La conseillère annonce deux appels à projets à venir prochainement, l'un pour la déminéralisation sur les terrains non municipaux, l'autre pour le verdissement des ruelles. Elle demande aux administrateurs de consulter la documentation reçue pour les projets de déminéralisation, en vue d'en discuter lors de la prochaine assemblée.

Concernant le projet de compostage de la Ville, l'échéancier demeure le même, soit une implantation progressive, un arrondissement après l'autre, dès l'automne 2022.

Au sujet du 225, rue Saint-Jean, on ne sait pas encore de quelle façon s'opérera la conversion des logements. S'agira-t-il de faire des appartements qui seront convertis par la suite en condos ou sera-t-il plutôt question de faire directement des condos ? La réponse n'est pas encore connue. Cela dit, lorsque le taux d'inoccupation d'un arrondissement est de 3 % et moins, ce qui est présentement le cas dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, la réglementation en vigueur ne permet pas de transformer des appartements existants en condos. Par contre, si le projet est de créer directement des condos, cela serait autorisé. Mme Coulombe-Leduc confirme qu'elle donnera des nouvelles de la suite des choses dès que possible. Elle en profite pour mentionner que des discussions avec le COMPOP sont entamées pour faire avancer des projets de logements abordables et de logements sociaux, malgré le peu de terrains vacants disponibles dans le quartier.

Dans cet ordre d'idées, la conseillère aborde la question du déménagement de l'école Saint-Patrick à Sainte-Foy, prévu pour 2026-2027. Le terrain n'appartient pas à la Commission scolaire Central Québec (Central Quebec School Board), mais plutôt à une congrégation religieuse basée en Ontario. À ce jour, une rencontre a eu lieu entre l'Administration et cette congrégation, qui ne semble pas être ouverte à vendre le terrain à la Ville. Considérant le grand potentiel du terrain et la menace de fermeture d'un CPE de 60 places louant ses locaux à la CSCQ, Mme Coulombe-Leduc souhaite tenir une rencontre supplémentaire avec la congrégation.

Finalement, la conseillère travaille toujours étroitement avec la responsable de la Coop Saint-Jean-Baptiste, seul CPE dans le quartier, afin de mener à terme son projet d'agrandissement, qui donnera accès à 80 nouvelles places dans le quartier ou à proximité.

22-02-06 Suivi des résolutions ajoutées au cours des deux derniers mois

M. Daniel Leclerc transmet les réponses obtenues de la part de la Ville à propos des dernières résolutions adoptées par le conseil.

Concernant la résolution pour l'obtention des rapports du 311 (CA-22-01), le Service de l'interaction citoyenne a répondu que la Ville de Québec est à revoir son positionnement en matière de données ouvertes. Le but de cette démarche est de rendre accessibles, via Internet, certains ensembles de données jugés d'intérêt par les citoyens. Les données issues des opérations du 311 sont jugées d'intérêt dans ce contexte et font l'objet d'une attention particulière dans la démarche de réflexion amorcée par la Ville. Donc, la démarche en cours permettrait éventuellement de rendre les données pertinentes accessibles à tous les citoyens.

Concernant la résolution pour le réaménagement de la placette au coin Aiguillon/Philippe-Dorval (CA-22-03), la demande a été effectuée à la gestion des immeubles. Une demande a également été exprimée au SPAE (Aménagement) et au STMI (Transport) pour vérifier si le site ou la géométrie de la rue sont appelés à changer prochainement.

La résolution à propos des rues hivernales et du déneigement (CA-21-73) a été partagée au SPAE pour considération.

Concernant la résolution pour le déneigement de la rampe à vélo de l'escalier de la Chapelle (CA-21-74), on nous répond qu'il sera possible de déneiger la portion de l'escalier avec la rampe, mais non l'entièreté de l'escalier. Cela dit, nous terminerons cette saison hivernale avec les modalités de déneigement établies au contrat. Le déneigement du côté de l'escalier avec la rampe sera à l'essai pour l'hiver prochain.

Concernant la résolution pour l'entretien des bacs de Claire-Fontaine (CA-21-64), on nous explique que ces bacs sont plantés et entretenus à contrat durant la saison estivale par un entrepreneur. Le contrat exige cinq passages pour entretenir les végétaux, enlever les mauvaises herbes et aussi retirer les déchets des plates-bandes au même moment. Le contrat prend fin en octobre et reprend en mai. Il s'agit de l'entretien qui est présentement prévu dans le contrat pour cet aménagement. Les bacs de plantation ne sont pas sous la responsabilité de l'entretien des voies de circulation. Deux pistes de solutions sont proposées : faire ajouter des poubelles par l'équipe des matières résiduelles et les inclure à la ronde, ou couvrir les bacs l'hiver pour éviter l'accumulation de déchets.

22-02-07 Période de questions du public

Mme Ludivine Piacentile demande quels sont les critères observés par la Régie des alcools, des courses et des jeux pour octroyer les permis de bars. Les futurs voisins du commerce sont-ils interpellés ? Des tests d'insonorisations sont-ils effectués au préalable ? Mme Coulombe-Leduc explique que le pouvoir de la Ville est très limité, puisque l'octroi des permis est de compétence provinciale. Elle vérifiera auprès du Service du zonage pour voir quels leviers supplémentaires la Ville pourrait avoir dans ce dossier.

M. Julien Roy, de la SDC, précise que, lors de la délivrance d'un permis de bar, les citoyens ont un délai de 30 jours pour s'y opposer à la suite de la publication d'une annonce officielle dans un journal local au choix de la RACJ, ainsi que sur leur site Internet. Il présente ensuite certaines stratégies qu'ont mises en place d'autres villes dans le monde pour prévenir les problèmes de cohabitation entre bars et zones résidentielles. À Londres, par exemple, un règlement de zonage exige une meilleure insonorisation des bâtiments à proximité de bars. Sinon, à Berlin, un secteur de bars est protégé comme patrimoine culturel. Mme Piacentile signale que la réalité du quartier

Saint-Jean-Baptiste ne permettrait pas d'appliquer cette dernière stratégie, puisque les immeubles résidentiels y sont nombreux et bien implantés depuis longtemps.

Dans un autre ordre d'idées, Mme Alexia Oman demande quelle est la vision de la Ville pour les terrains de l'école Saint-Patrick, prometteurs en termes de mobilisation et d'engagement citoyens. Elle souhaiterait que la Ville consulte les habitants du quartier pour discuter de la vocation du lieu. Mme Coulombe-Leduc explique que la toute 1^{re} étape est d'acquérir les terrains, ce qui ne sera pas chose aisée. Si cette étape est franchie, le zonage en vigueur ne permet pas la construction de condos et la Ville n'a pas l'intention de changer cette réglementation.

Finalement, M. Louis Dumoulin signale un déséquilibre sur le plan de l'aménagement du boulevard René-Lévesque, la section du Faubourg ayant reçu beaucoup moins de soins que la section de la Colline Parlementaire dans les années passées. Il demande donc si le secteur sera amélioré dans la foulée des chantiers pour le passage du tramway. Le cas échéant, il souhaite savoir qui sera responsable du dossier et si les citoyens seront consultés. Au final, il voudrait surtout que le design urbain soit réfléchi pour tenir compte des piétons et pour augmenter la canopée, ce qui n'a pas été abordé lors de la récente rencontre avec le Bureau de projet. À ce sujet, Mme Coulombe-Leduc rappelle qu'il y aura une nouvelle séance de rencontre à propos du tunnel dans le quartier et que le Bureau de projet, bien avisé des craintes des citoyens, s'attend à être questionné. Elle invite les administrateurs à lui faire part de leurs préoccupations et à lui transmettre leurs demandes quant au format de cette rencontre à venir. De la même façon, elle demande à chacun de ne pas hésiter à signaler sa volonté de conserver le parcours 807 lors de l'assemblée publique à venir.

22-02-08 Résolutions

➤ Résolution registre des entreprises

Résolution CA-22-07

Concernant le Registraire des entreprises et la déclaration de mise à jour annuelle ou de mise à jour courante

SUR PROPOSITION DE MME ROSE SAVARD-PAQUET, DÛMENT APPUYÉE PAR M. FABIEN ABITBOL, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste autorise, pour l'année 2022 M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, à remplir et transmettre au nom du (de la) président(e) du conseil d'administration par Internet la version électronique de la déclaration de mise à jour annuelle et de mise à jour courante du conseil de quartier.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution demande de jardins communautaires dans le quartier

Résolution CA-22-08

Cette résolution vise à obtenir de l'administration un jardin communautaire dans le quartier.

CONSIDÉRANT QUE le nombre de demandes pour accès à un jardin communautaire dans La Cité-Limoilou augmente d'année en année (hausse de 476 % en 2021);

CONSIDÉRANT QU’aucun jardin communautaire municipal ne se trouve dans le quartier Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE le quartier Saint-Jean-Baptiste est le plus densément peuplé et donc que la plupart des citoyens n’ont pas accès à une parcelle de terrain;

CONSIDÉRANT QUE les appels de projets pour jardins partagés s’adressent aux organisations et institutions alors que la plupart des terrains de taille suffisante dans le quartier Saint-Jean-Baptiste appartiennent à une entité gouvernementale;

SUR PROPOSITION DE MME ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MME ROSE SAVARD-PAQUET, IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de Québec d’implanter un jardin communautaire municipal dans le quartier Saint-Jean-Baptiste.

Adopté à l’unanimité.

➤ Résolution nettoyage plus fréquent

Résolution CA-22-09

Cette résolution vise à rendre plus propre le quartier, notamment au printemps

CONSIDÉRANT QUE l’hiver tire à sa fin et que la fonte des neiges révèle les déchets accumulés au cours de l’hiver sur les rues;

CONSIDÉRANT QUE le quartier Saint-Jean-Baptiste, de par son artère commerciale incluant des lieux de rassemblement tels que les bars, les restaurants et le collège O’Sullivan, est un quartier particulier en ce qui concerne ses déchets qui peuvent inclure un nombre anormalement élevé de mégots de cigarettes et d’incidents de régurgitation;

CONSIDÉRANT QUE le quartier Saint-Jean-Baptiste, de par sa population, peut être le lieu de déchets atypiques tels que des seringues contaminées et des narcotiques abandonnés;

CONSIDÉRANT QUE le quartier Saint-Jean-Baptiste semble connaître quelques problèmes avec sa collecte de déchets qui font en sorte que davantage de déchets se retrouvent dans les rues (collecte tardive de déchets, sacs éventrés par des personnes recherchant des canettes à recycler, etc.);

SUR PROPOSITION DE MME CLAUDIA NGUYEN, DÛMENT APPUYÉE PAR M. STEVE BRILLANT, IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de Québec d’augmenter les services de nettoyage dans le quartier Saint-Jean-Baptiste.

Adopté à l’unanimité.

➤ Résolution propositions pour favoriser la propreté du quartier

Résolution CA-22-10

Cette résolution vise à rendre plus humain le nettoyage de l’artère commerciale du quartier.

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage du quartier Saint-Jean-Baptiste se fait par de petits véhicules;

CONSIDÉRANT QUE ces véhicules effectuent des lignes droites dans le quartier et peuvent difficilement atteindre les bords des murs, les coins et les bords de trottoirs où s'accumulent souvent des déchets;

CONSIDÉRANT QUE les terrasses qui seront installées durant la saison estivale rendent plus difficile le nettoyage;

SUR PROPOSITION DE MME CLAUDIA NGUYEN, DÛMENT APPUYÉE PAR M. FABIEN ABITBOL, IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de Québec de rétablir les escouades propreté qui ont déjà fait œuvre dans le quartier, puisque ces escouades sont composées de personnes qui renforcent leur sentiment d'appartenance envers le quartier par le travail qu'elles font et que la vue de ces escouades sensibilise la population à faire attention à ses déchets puisqu'ils sont ramassés par des personnes identifiables;

IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de Québec de considérer le modèle des gardiens de parc, qui seraient attirés à des parcs et qui, par leur présence, sensibiliseraient la population à faire attention aux déchets qu'ils laissent dans les parcs;

IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de Québec d'installer davantage d'infrastructures pour les mégots de cigarettes et de considérer des solutions innovantes pour baisser le nombre de mégots se ramassant.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution représentant du CVAP

Résolution CA-22-11

CONSIDÉRANT QUE le CA du CQSJB siège au Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) à titre officiel depuis le 18 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE M. Aleksandre Lessard, initialement désigné comme représentant, a quitté ses fonctions d'administrateur au conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE depuis le départ de M. Aleksandre Lessard, Mme Claudia Nguyen agit seule à titre de représentante;

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL, DÛMENT APPUYÉ PAR MME ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, IL EST RÉSOLU de désigner Mme Ludivine Piacentile comme première représentante et Mme Claudia Nguyen comme deuxième représentante du conseil de quartier auprès du Comité de vigilance du port de Québec.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution aménagement atténuation de la vitesse circulation sur la rue d'Aiguillon

Résolution CA-22-12

Cette résolution a pour objet de réduire par divers moyens la vitesse de circulation des véhicules et d'améliorer la sécurité des piétons.

ATTENDU QUE malgré une modification des limites de vitesse en juillet 2021, les véhicules à moteur continuent à circuler généralement bien au-delà de 30 km/h sur la rue d'Aiguillon;

ATTENDU QUE rue d'Aiguillon le premier panneau de vitesse est placé entre deux autres panneaux et qu'il est pratiquement impossible à un automobiliste de l'apercevoir;

ATTENDU QUE la portion de la rue d'Aiguillon entre Saint-Augustin et Sainte-Geneviève comporte au moins une résidence pour aînés, une résidence familiale, un garage automobile et deux aires de stationnement;

ATTENDU QUE la partie allant de la côte Sainte-Geneviève à la rue Sainte-Claire est sombre et que son trottoir sud et presque toujours verglacé l'hiver, obligeant les piétons à emprunter la chaussée en tournant le dos à la circulation;

ATTENDU QUE la portion allant de la rue Sainte-Claire à la rue Sutherland est inclinée du sud au nord, au point qu'un règlement d'arrondissement y interdit le stationnement en hiver et le restreint le reste de l'année, ce depuis 2017;

ATTENDU QUE la suppression de ces cases de stationnement peut donner l'impression aux automobilistes qu'ils ont plus de facilité à rouler alors qu'ils sont à proximité d'une école;

ATTENDU QUE sur une grande partie de la rue d'Aiguillon le trottoir sud-est étroit et qu'il s'agit du trottoir où se trouvent les « utilités publiques »;

SUR PROPOSITION DE MME ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, DÛMENT APPUYÉE PAR M. FABIEN ABITBOL, le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste demande à la ville :

- d'installer des panneaux de vitesse plus visibles pour les automobilistes sur la rue d'Aiguillon;
- d'y installer de temps à autre un panneau afficheur de vitesse mobile;
- d'ajouter des mesures d'apaisement de la circulation visant à réduire la vitesse;
- de réaménager les intersections, ce qui pourrait commencer dès que les travaux de la rue Saint-Augustin reprendront (en théorie à l'été 2022);
- de rendre les trottoirs plus sécuritaires aux piétons, notamment sur le trottoir sud de la rue d'Aiguillon;
- de profiter de ces travaux pour aplanir la chaussée derrière l'église afin de restituer aux automobilistes les places de stationnement qui ont disparu.

Adopté à l'unanimité.

22-02-09 Points d'information

➤ Présentation du projet du tramway

Mme Alexandra-Maude Grenier rappelle que la présentation pour les citoyens aura lieu le jeudi 3 mars. Un rappel de l'événement sera publié sur la page Facebook du CQSJB. La ville se prépare à une diffusion en direct sur le web si la capacité d'accueil du webinaire, qui est de

500 connexions, est dépassée. Il y sera uniquement question de l'insertion et non du tunnel, sujet qui sera abordé plus tard. Mme Mélissa Coulombe-Leduc invite les administrateurs du conseil à se présenter à cette rencontre, puisque l'impact de la circulation de transit pourrait notamment y être abordé.

➤ CVAP

Comme le port est dans son district, Mme Coulombe-Leduc siège au Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP). Elle explique que le groupe a travaillé sur un projet de mémoire dans le contexte du règlement sur la norme du taux de nickel.

➤ SDC

M. Julien Roy annonce que la SDC souhaitera parler du parc du cimetière St-Matthew avec le conseil de quartier lors de la prochaine réunion.

Sinon, les idées des citoyens seront les bienvenues dans le but de dynamiser la partie ouest de la rue Saint-Jean, soit de l'église à l'avenue Cartier. Des discussions sont à venir à ce sujet avec Mme Mélissa Coulombe-Leduc. Cette dernière en profite pour aborder la rencontre qu'elle a eue avec le CA de la SDC et M. Pierre-Luc Lachance, qui porte les dossiers du développement économique et des SDC. Leur façon de voir les choses est de travailler avec les citoyens pour revitaliser l'artère commerciale. Une rencontre multipartite impliquant la Ville, le CQSJB et le COMPOP serait à prévoir et pourrait toucher les enjeux communs de ces différentes instances. L'objectif serait de dégager les points de convergence pour travailler de manière plus concertée. Pour impliquer les citoyens dans le processus réflexif, Mme Coulombe-Leduc propose d'organiser une discussion ouverte sur la revitalisation de l'ouest de la rue Saint-Jean lors de l'assemblée générale du CQSJB.

Sur une note positive, Mme Rose-Savard Paquet partage la nouvelle de l'ouverture de l'Échoppe, épicerie et poissonnerie qui ouvrira très bientôt dans le local entre Le Hobbit et le Tutto Gelato. La page Facebook du commerce peut déjà être consultée.

22-02-10 Trésorerie

➤ État des finances

Au mois de janvier, seuls les frais fixes de 2,95 \$ sont passés au compte. Le solde du compte à la fin du mois est de 3157,37 \$. Le chèque de 1500 \$ pour le budget de fonctionnement a été déposé le 2 février.

➤ Paiement de la secrétaire de rédaction

Résolution CA-22-13

SUR PROPOSITION DE MME MAGGY DESGAGNÉS, DÛMENT APPUYÉE PAR M. FABIEN ABITBOL, IL EST RÉSOLU de payer à Mme Mylène Bernard la somme de 90 \$, correspondant

au procès-verbal de la rencontre de janvier 2022. Ce montant est pris à même le budget de fonctionnement du conseil de quartier.

Adopté à l'unanimité.

22-02-11 Divers

Mme Maggy Desgagnés demande si un outil permettrait de mieux comprendre ce qui justifie les interdictions de stationnement dans le quartier, qui varient énormément d'un endroit à l'autre. Il devient ardu pour un citoyen de s'y retrouver. Si le conseil disposait de telles précisions, il pourrait au besoin proposer des ajustements dans le cas, par exemple, d'interdictions de stationnement devenues désuètes (ex. : zone de débarcadère active pour un commerce fermé).

M. Daniel Leclerc explique que la carte interactive dont dispose la Ville n'inclut pas cette couche d'information. Elle ne permet d'afficher que les pancartes d'interdictions de stationnement installées sur un tronçon sélectionné.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc explique que l'installation de nouvelles signalisations est fréquente et qu'elle a demandé à ce qu'une mention « Nouvelle signalisation » accompagne toute nouvelle pancarte. Mme Desgagnés propose que le conseil d'arrondissement informe le CQSJB de ces modifications.

Une réflexion globale sur le stationnement devra avoir lieu. Comment changer les comportements des citoyens ? Comment maximiser les places de stationnement hors rues ? Il sera nécessaire de faire des choix, surtout si le conseil souhaite verdir le quartier.

22-02-12 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 21 h 13 par M. Fabien Abitbol, dûment appuyé par Mme Maggy Desgagnés, que la séance soit levée.